

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 17 / 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois

le 7 mars à 9 heures

le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 26 février 2023

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu.

Absents : CLEMENCEAU Philippe, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à GARCIN Valérie).

Secrétaire de séance : CHALLOT Serge

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation du budget de la luge exercice 2022

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le résultat du compte administratif 2022 :

	1	2	3	4	5	6	7
	RESULTAT CLOTURE 2022	VIREMENT A La Section Du fonctionnement (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER 2022	Résultat de clôture 2022 1-2 +3	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT =1068
Investissement	+ 24 394€		+8 616.27€	+ 0 € -20 000 €	-20 000 €	+33 010.27€	+13 010.27€
Fonctionnement	+ 158 616.27€	+ 8 616.27€ (1068) +150 000€ (002)	+ 60 097.33 €			+ 210 097.33€	+ 210 097.33€

+68 713.60 €

Excédent de fonctionnement =

210 097.33 €

Ce jour,

Considérant la régularité des opérations,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent d'exploitation de :

210 097.33 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Recette investissement – Article 1068 :

10 097.33 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté- Article 002

200 000.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et ans susdits.

Vote : pour à l'unanimité

Le Maire

Valérie GARCIN

